



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2024**

**CM2024/10/11/01-1 : MODIFICATION DU TABLEAU DES VICE-PRÉSIDENT(E)S ET ÉLECTION À LA
20ÈME VICE-PRÉSIDENTE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

DATE DE LA CONVOCATION : 4 octobre 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-4, L.2122-7, L.5211 -1, L.5211-2, L.5211-9, L.5211-10, L.5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°75-2019-10-14-001 en date du 14 octobre 2019 constatant la recomposition du conseil métropolitain de la Métropole du Grand Paris lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020,

Vu la délibération CM2020/07/20/01 relative à la détermination du nombre de vice-présidents et à la composition du Bureau métropolitain,

Vu la délibération CM2020/07/20/02 relative à l'élection des vice-présidents,

Vu la délibération CM2021/10/15/01 portant élection d'un vice-président suite à la démission de Monsieur Karim BOUAMRANE,

Vu le courrier du 3 septembre 2024 de Monsieur Sylvain BERRIOS informant la Présidence de sa démission de sa fonction de vice-président à la suite à son élection en qualité de député,

Vu le procès-verbal de l'élection du 20^{ème} vice-président de la Métropole du Grand Paris du 11 octobre 2024,

Vu les résultats du scrutin,

Considérant l'installation du Conseil de la Métropole du Grand Paris le 9 juillet 2020,

Considérant l'élection du Président de la Métropole du Grand Paris le 9 juillet 2020,

Considérant l'élection de 20 Vice-Présidents de la Métropole du Grand Paris le 20 juillet 2020,

Considérant que le Bureau de la Métropole est composé du président, de 20 vice-présidents et de 23 conseillers métropolitains,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

MODIFIE l'ordre du tableau des vice-présidents approuvé par la délibération CM2021/10/15/01 du 15 octobre 2021 comme suit :

1 ^{ère} Vice-présidente	Madame Anne HIDALGO
2 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Philippe LAURENT
3 ^{ème} Vice-Présidente	Madame Djénéba KEITA
4 ^{ème} Vice-présidente	Madame Fatoumata KONE
5 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Éric CESARI
6 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Daniel GUIRAUD
7 ^{ème} Vice-président	Monsieur Georges SIFFREDI
8 ^{ème} Vice-président	Monsieur Manuel AESCHLIMANN
9 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Michel LEPRÊTRE
10 ^{ème} Vice-Président	Monsieur André SANTINI
11 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Luc CARVOUNAS
12 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Geoffroy BOULARD
13 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Xavier LEMOINE
14 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Jean-Pierre BARNAUD
15 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Richard DELL'AGNOLA
16 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Denis CAHENZLI
17 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Quentin GESELL
18 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Patrick CHAIMOVITCH
19 ^{ème} Vice-Président	Monsieur Michel FOURCADE
20 ^{ème} Vice-Président	Le Vice-Président à élire

PROCÈDE À L'ÉLECTION de la 20^{ème} vice-présidence de la Métropole du Grand Paris.

SONT SCRUTATEURS : Madame KEITA Djénéba et Monsieur CAHENZLI Denis.

Est candidat à la 20^{ème} vice-présidence : Monsieur BENISTI Jacques-Alain.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 169

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 168

Majorité absolue : 85

Monsieur BENISTI Jacques-Alain a obtenu 168 voix.

Monsieur BENISTI Jacques-Alain ayant obtenu l'unanimité des voix a été proclamée 20^{ème} vice-président de la Métropole du Grand Paris et a été immédiatement installé.

Le président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.